

AMNESTY INTERNATIONAL
Index AI: NWS 11/51/95 - ÉFAI -

NOUVELLES HEBDOMADAIRES
Informations à l'attention du public

10 mars 1995

ORGANISATION DES NATIONS UNIES

La Commission des droits de l'homme n'a pris aucune mesure concernant cinq graves crises des droits fondamentaux

Index AI: IOR 41/WU 03/95

Amnesty International a qualifié, ce jour (vendredi 10 mars), la dernière session de la Commission des droits de l'homme à Genève d'« extrêmement décevante ».

Selon l'Organisation, « les membres de cet organe des Nations unies ont, une fois encore, fait la preuve de leur manque de volonté politique de s'attaquer aux crises graves et persistantes des droits de l'homme qui nécessitent d'être surveillées de près – en Algérie, en Colombie, en Indonésie, dans l'État de Jammu et Cachemire [Inde] et en Turquie ».

Au début de cette session de six semaines, Amnesty International avait exhorté tous les membres de la commission à « s'occuper moins de politique et plus des droits de l'homme ».

L'Organisation avait présenté aux membres de la commission des preuves accablantes sur les violations graves et systématiques perpétrées dans ces régions du monde : torture, "disparitions", exécutions extrajudiciaires, procès iniques et détentions arbitraires.

« Le fait que la commission ignore ces graves crises des droits de l'homme porte atteinte à sa crédibilité », a ajouté Amnesty International.

« À la question de savoir si la commission est prête à intervenir pour que les gouvernements algérien, colombien, indien, indonésien et turc répondent de la suppression flagrante des droits qu'ils sont tenus de protéger et de faire respecter aux termes du droit international, il est clair que la réponse est non. »

« Sachant que la plupart des membres de la commission ont connaissance des violations des droits de l'homme perpétrées dans ces pays, il est consternant de voir qu'ils refusent de prendre des mesures concrètes pour y remédier », a ajouté l'Organisation.

Certains membres de la commission évoquent constamment des considérations d'ordre politique – telles que des liens culturels ou économiques étroits – pour justifier leur inaction concernant certains pays. D'autres se réfugient derrière ce qu'ils appellent « l'engagement constructif », qui leur sert souvent de prétexte pour ne pas assumer leurs responsabilités en tant que membres de la Commission des droits de l'homme. Ces gouvernements s'abstiennent systématiquement lors du vote de résolutions sur les pays. Une fois de plus, les membres de la commission n'ont pas abordé la question de la crise des droits de l'homme en Algérie et en Turquie, alors que la plupart d'entre eux ont reconnu en privé que la situation s'aggravait dans ces deux pays.

« L'Union européenne ne devrait pas considérer comme classé le problème des violations des droits de l'homme en Turquie simplement parce que, dans sa déclaration, l'Union a mentionné le nom de ce pays parmi une cinquantaine d'autres », a déclaré Amnesty International. « Elle devrait exercer sa responsabilité spécifique et soulever les problèmes des droits de l'homme qui se présentent dans d'autres pays européens. »

La commission a de nouveau ignoré les atteintes aux droits de l'homme perpétrées en Indonésie, bien qu'après s de longues négociations dans les couloirs elle ait approuvé la déclaration sur le Timor oriental faite par le président, qui condamne sévèrement les récentes violations – dont des homicides – qui y ont été perpétrées. Cependant, dans cette déclaration, la commission ne requiert pas du gouvernement indonésien qu'il prenne les mesures importantes qu'elle lui avait demandé de mettre en œuvre il y a deux ans.

Les membres de la commission ont préféré entretenir l'illusion que le meilleur moyen de faire preuve de neutralité dans le débat sur l'État de Jammu et Cachemire était de se taire. Aucune résolution n'a été discutée, quand bien même ce silence revient à nier l'existence des victimes de violations des droits de l'homme dans cet État indien.

Amnesty International et un grand nombre d'autres organisations non gouvernementales avaient insisté pour que soit nommé un rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme en Colombie. Cependant, la commission n'a pris aucun engagement ferme et n'a pas donné suite aux conclusions et recommandations de ses propres rapporteurs thématiques qui s'étaient rendus dans le pays en 1994.

Au lieu de prendre la responsabilité de mettre fin aux homicides et aux "disparitions" et de rompre le cycle de l'impunité, la commission s'est contentée d'écouter le président lire une lettre envoyée par l'ambassadeur de la Colombie.

« Être membre de la commission signifie que l'on assume certaines responsabilités, comme celle de prendre des mesures à l'égard de pays ayant jusqu'ici échappé à la surveillance internationale », a déclaré l'Organisation. « Le fait que la commission reste inactive face à des violations aussi flagrantes porte gravement atteinte à la crédibilité du système de défense des droits de l'homme des Nations unies. » |